



Présence à l'expertise de mon véhicule accidenté

Par Bibille

Bonjour à tout le monde,

J'ai eu un accident non responsable et mon véhicule est immobilisé chez un garagiste dans l'attente d'une expertise.

J'ai contacté le cabinet d'expertise missionné par l'assurance afin de pouvoir être présente au moment de son passage, mais celui-ci refuse de me donner une heure de rdv, sous prétexte que cela ne correspond pas à son organisation de tournée.

J'ai ensuite recontacté mon assurance pour faire part du problème et demander à missionner un autre cabinet d'expertise: sans succès.

D'où mes questions :

1/ J'aimerais savoir si un texte de loi prévoit la présence du propriétaire du véhicule à l'expertise ou bien est ce laissé à la libre appréciation de chaque cabinet d'expertise ?

2/ y a t il une raison légale pour que mon assurance refuse de mandater un autre cabinet ? Vous remerciant de vos retours, même succincts.

Très cordialement,
Isabelle Falco